



UNION INTERPARLEMENTAIRE

New York, 5 mars 2012

56^{ème} Session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU

Déclaration de Mme M. Mensah-Williams Vice-Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP Vice-Présidente du Conseil national namibien

Madame la Présidente,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom de l'Union interparlementaire. Je suis Vice-Présidente du Conseil national namibien et Vice-Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP.

La semaine dernière, l'Union interparlementaire et ONU Femmes ont tenu leur réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la 56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, qu'elles ont intitulée *Emancipation des femmes rurales : le rôle des parlements*. J'en profite pour vous remercier de votre intervention à cette réunion. Tous les participants vous en sont particulièrement reconnaissants.

Je tiens en outre à remercier encore une fois ONU Femmes de sa coopération non démentie et rappeler combien il est utile aux parlementaires de prendre part aux travaux de la Commission, d'en suivre les débats et de bénéficier de la multitude d'informations, d'échanges et de réunions qu'entraînent ses sessions. Lorsque nous regagnerons nos pays respectifs, nous aurons ainsi une vision bien plus précise de l'ensemble des mécanismes onusiens et la volonté de contribuer au prolongement qui sera donné à l'échelon national aux décisions prises ici.

A présent, permettez-moi de passer aux résultats de notre réunion parlementaire annuelle. Cette rencontre a été constructive et nourrie de nombreux échanges. Quelque 140 parlementaires d'une cinquantaine de pays y ont participé. Nous avons parlé de deux thèmes principaux : d'abord l'émancipation politique des femmes rurales, le but étant de déterminer comment renforcer leur participation à la vie politique locale et nationale, et ensuite, le rôle des parlements pour mieux rendre compte de leurs besoins et de leurs intérêts. A cet égard, il a été question de deux aspects prioritaires touchant aux droits des femmes rurales : la lutte contre la discrimination dont les femmes font l'objet dans le droit, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre, le droit successoral et le crédit, et l'accès à la santé.

Madame la Présidente, voici maintenant les résultats de notre réunion.

En premier lieu, il est ressorti que les femmes jouent un rôle essentiel dans le développement, en particulier les femmes des zones rurales. Pourtant, leur potentiel dans ce domaine est bridé par les multiples formes de discrimination auxquelles elles sont confrontées en tant que femmes rurales. Des lois et des usages discriminatoires limitent leur accès à la terre, au crédit et à d'autres moyens essentiels. Il faut donc que les parlements abrogent les textes discriminatoires et veillent à ce que les lois nouvelles soient conformes aux instruments internationaux comme la CEDAW.

Il existe certes des lois destinées à faire disparaître les discriminations à l'égard des femmes rurales, mais elles sont souvent trop peu suivies d'effets. Il importe donc de renforcer l'application de ces textes et de faire davantage connaître leurs droits aux femmes rurales. Pour remédier aux discriminations dont elles sont victimes, il faut aussi tenir compte de leurs besoins socio-économiques propres. Les femmes rurales ne constituent pas un groupe homogène : elles ont un parcours et des besoins divers.

Ce qui m'amène à ma deuxième remarque, qui porte sur la recherche et l'accès à des données désagrégées. En effet, si nous n'avons pas de données précises de la réalité sur le terrain, nous risquons d'élaborer des projets qui ne permettront pas d'atteindre notre objectif d'émancipation des femmes rurales.

Ma troisième remarque concerne la représentation des femmes rurales dans la vie politique. Il est essentiel pour leur émancipation que les femmes rurales soient représentées de manière adéquate à tous les niveaux de décision. Or, il ressort de nos échanges qu'elles y sont très peu représentées. Nous avons été particulièrement attentifs à l'administration locale et avons débattu des raisons pour lesquelles les femmes n'étaient pas suffisamment représentées à cet échelon. Diverses solutions ont été envisagées, parmi lesquelles la mise en place de mesures spéciales, telles que les quotas. Nous avons aussi insisté sur le rôle des partis politiques et avons estimé qu'ils devaient s'efforcer davantage de présenter des femmes sur leurs listes de scrutin, et en particulier des femmes rurales.

Notre réunion s'est achevée avec un débat spécial sur l'accès des femmes rurales à la santé, en particulier à la santé de la procréation, où il a aussi été question de la santé des enfants. Les parlements sont à même de trouver des solutions novatrices aux problèmes de soins de santé de leur société. Les femmes rurales ne pourront accéder à l'autonomie que si elles peuvent demander des comptes aux décideurs et c'est en cela que l'aide des parlementaires est nécessaire. Si vous me le permettez, j'aimerais dire aussi qu'à sa prochaine Assemblée, qui se tiendra le mois prochain à Kampala, l'UIP adoptera une résolution sur le sujet, ce qui ouvrira certainement la voie à une action accrue des parlements dans ce domaine.

Madame la Présidente,

Pour finir, je voudrais souligner le désir exprimé hier par nombre de parlementaires de continuer à être associés au travail de l'ONU. Ils se sont engagés à assurer le suivi des débats et conclusions de notre réunion dans leurs pays respectifs. Nous sommes convaincus que si chacun d'entre nous joue son rôle, des progrès sont possibles.

Enfin, sachez que la semaine dernière nous avons présenté la nouvelle Carte des femmes en politique, qui présente une vue d'ensemble de la situation des femmes dans les parlements et les gouvernements du monde entier au 1^{er} janvier 2012. Cette carte montre que nous sommes encore loin de la parité. Seuls 19,5 % des parlementaires et 16,7 % des ministres sont des femmes, et c'est sans parler de la proportion de femmes aux plus hautes fonctions de décision. Elles ne sont que 5,3 % parmi les chefs d'Etats et 15,1 % chez les présidents de parlements.

Les inégalités que révèlent ces chiffres sont étroitement liées au manque de moyens affectés à la lutte contre la discrimination dont les femmes font l'objet et à un manque de volonté politique. Nous devons donc redoubler d'efforts pour parvenir à une égalité réelle entre hommes et femmes.